

blir d'une hauteur à l'autre, ou d'un ruisseau à une hauteur, par tout en un mot où la nécessité de donner cours à l'eau l'exigeoit, des digues, & y construire de grands canaux dans les cas où ils ne pouvoient conduire autrement les eaux ni les répandre sur les Prez. D'autres Oeconomés font raser ou abaisser ces élévations, pour pouvoir y faire courir les eaux; mais il s'agira alors d'examiner attentivement si l'utilité qui peut en revenir, l'emporte sur les peines & les dépenses.

On trouve encore des Prez si plats que les eaux n'y ont aucun cours, de façon qu'elles y croupissent; ce qui est contraire à la quatrième règle générale que j'ai posée dans la première partie de mon discours.

Les eaux peuvent s'écouler assez rapidement dans un fossé étroit, quoique leur chute soit assez foible; mais répandues sur les Prez elles ne s'écouleront pas si vite, lors même qu'elles ont une égale chute; au contraire elles s'y arrêteront. De tels Prez demandent le secours de l'art. C'est ce qu'on pourra exécuter de la manière suivante. On partagera la Prairie selon l'étendue du ruisseau ou du grand canal, en différentes portions égales; chacune de ces portions aura environ trente pas ou 80 pieds de largeur; leur longueur est arbitraire; chacune de ces portions sera subdivisée en deux autres parties; ces dernières auront 15 pas ou 40 pieds de largeur, après quoi on fera passer la charrue sur chaque partie principale, mais de façon que les mottes que la charrue fait lever, tombent dans une des demi parties à la droite & dans l'autre à la gauche, & qu'elles se réunissent au milieu de la partie principale, qui a été partagée en deux portions égales. Quand on aura répété cet ouvrage à diverses fois, il s'éleva peu à peu dans le milieu de chaque partie principale une espèce de hauteur ou de dos d'âne, & on découvrira aux deux côtés un certain enfoncement. On établira ensuite une large rigole ou canal sur toute la longueur de cette élévation, l'eau se répandra sur ses deux bords d'où elle tombera sur les deux côtés, & dirigera son cours vers le bas de ce terrain. Quant à cette partie basse, on y creusera un canal de décharge, autant que la nature du terrain